

Carte de visite de Charles de Raemy à Émile Zola sans date

Auteur(s) : **Raemy, Charles de**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

31 Fichier(s)

Les mots clés

[religion](#)

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

Raemy, Charles de, Carte de visite de Charles de Raemy à Émile Zola sans date, sd-sd-sd

Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6986>

Présentation

Genre Correspondance

Date d'envoi [sd-sd-sd](#)

Adresse Bourguillon, Fribourg

Description & Analyse

Description L'abbé Charles de Raemy envoie trois brochures imprimées à Zola, datées de 1893 et 1897.

Information générales

Langue [Français](#)

Cote SUI RAEMY SD_SD_SD

Éléments codicologiques Une carte de visite originale et trois brochures imprimées originales.

Source Collection famille Émile-Zola

Informations éditoriales

Éditeur de la fiche Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).
Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s) Macke, Jean-Sébastien (édition scientifique)

Notice créée par [Jean-Sébastien Macke](#) Notice créée le 19/08/2019 Dernière modification le 21/08/2020

L'ABBÉ CHARLES DE RÆMY

Aumônier de Bourguillon

Fribourg: Suisse

*A Monsieur Emile Zola
hommage de l'Auteur*

L'ÂME HUMAINE ET ANIMALE

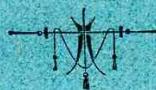
CONFÉRENCES

données à Neuchâtel, le 9 décembre 1892 ; à Lausanne, le 19 janvier ; à Fribourg le 10 février et à Genève le 22 février 1893.

PAR

L'ABBÉ CHARLES DE RÆMY

Cure de Bourguillon près Fribourg



PAYERNE

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE PAYERNOISE

1893

L'ÂME HUMAINE & ANIMALE

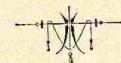
CONFÉRENCES

données à Neuchâtel, le 9 décembre 1892 ; à Lausanne, le 19 janvier ; à Fribourg le 10 février et à Genève le 22 février 1893,

PAR

L'ABBÉ CHARLES DE RÄEMY

Curé de Bourguillon près Fribourg



PAYERNE
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE PAYERNOISE

1893

AVERTISSEMENT DE L'EDITEUR

Un grand nombre de personnes ayant demandé de divers côtés la reproduction des conférences sur l'*Ame humaine et animale* données l'hiver dernier par M. l'Abbé Charles de Ræmy, nous sommes heureux de pouvoir satisfaire à ce désir, et nous offrons au public le texte intégral de ces mêmes conférences revues et corrigées par l'auteur :

Mesdames et Messieurs,

Appelé à vous donner ce soir une conférence, j'ai accepté sans trop me faire prier l'honorale et tout à fait cordiale invitation qui m'était adressée. Je me sentais heureux de revoir votre ville où j'ai conservé de nombreuses relations sociales et des amis. Je connaissais de longue date votre population éclairée, tolérante et amie du progrès. J'étais sûr de rencontrer ici un auditoire sympathique, qui apprécie les grandes choses et qui s'intéresse à toutes les questions scientifiques.

Précédemment déjà, je vous ai entretenu de l'atmosphère, cette enveloppe gazeuse de plus de quinze lieues d'épaisseur qui enserre le globe terrestre. J'ai donné aussi une conférence sur la Musique dans ses rapports avec les sciences naturelles, etc.

Le sujet que j'aborde aujourd'hui, pour être moins vaste, ne sera pas moins intéressant. Je vous entretiendrai du principe vital qui anime tous les êtres créés et chacun de nous en particulier. Ce sujet nous touche de très près. Bien qu'il appartienne avant tout aux sciences philosophiques et morales il n'est pas étranger non plus aux sciences naturelles. La ligne de dé-

marcation entre l'ordre physique et l'ordre moral n'est d'ailleurs pas aussi profonde ni aussi nettement tracée qu'on serait tenté de le croire. Ces deux domaines ont entre eux d'étroites affinités et exercent l'un sur l'autre une grande influence que j'aurai l'honneur de vous démontrer.

On ne saurait, dans l'état actuel de la science, faire de la psychologie rationnelle sans empiéter plus ou moins sur la physiologie, tout comme il est impossible de parler du corps sans parler de l'hôte invisible qui l'habite et du souffle divin qui préside à ses mouvements.

Tout ce que je réclame et ce que j'ose attendre de vous, Mesdames et messieurs, c'est votre attention pour les graves questions que j'aborde en ce moment et votre indulgence pour la façon dont j'essaierai de les développer.



L'âme humaine et l'âme animale

Le titre seul de cette conférence fera sourire de pitié les uns et risque de scandaliser les autres. Les matérialistes, s'il s'en rencontraient dans cette enceinte, me trouveront bien arriéré et bien naïf. Ceux qui n'admettent que les réalités visibles et tangibles ; qui ne voient dans l'univers qu'un assemblage fortuit de phénomènes, de causes et d'effets purement matériels ; ceux qui nient en contestant l'âme humaine, ne veulent point entendre parler de l'âme des bêtes. Mais il est des spiritualistes exagérés qui croiraient profaner un mot sublime et sacré en l'attribuant à des êtres inférieurs, dépourvus de raison. L'ordre psychologique commençant en Dieu, qui en est le premier anneau, se termine, selon eux, à l'homme, au dessous duquel il n'y aurait que de la matière plus ou moins bien organisée. Les animaux ne seraient dans cette hypothèse que de simples machines ou, suivant l'expression de Descartes, des automates vivants.

Les animaux ont-ils une âme ? Cette question est moins oiseuse qu'elle en a l'air. Elle se rattache aux plus importants problèmes de la psychologie. Depuis bien des siècles déjà elle a fait et elle fait encore l'objet des méditations et des recherches d'un grand nombre de philosophes : suivant la manière dont ils l'ont envisagée et résolue ; ils en ont déduit des conséquences diamétralement opposées.

Depuis que le monde existe l'homme a dû se demander quels points de contact et quels rapports existent entre lui et les êtres subalternes qu'il emploie comme ses serviteurs et dont il se proclame le roi. Si les animaux naissent, vivent et se meuvent à peu près comme nous, s'ils ont des sensations et jusqu'à un certain point des idées, s'ils sont doués d'une mémoire étonnante, s'ils conservent le souvenir des bienfaits et des mauvais traitements; s'ils sont susceptibles d'amour et de haine, de reconnaissance ou d'ingratitude, de dévouement ou d'égoïsme, de pitié ou d'horreur, s'ils sont enclins à l'orgueil, à la jalouse, à la colère, à la gourmandise et à la paresse, s'ils ont en un mot à peu près les mêmes qualités et les mêmes passions que nous, ne peut-on pas conclure de la similitude des effets à l'identité de la cause? Or, puisque nous attribuons les opérations humaines à un principe vital nommé l'âme, nous devons reconnaître en bonne logique qu'un principe analogue préside aux manifestations de la vie animale.

Qu'est-ce que l'âme en général? En quoi l'âme des animaux ressemble-t-elle à celle des hommes ou en diffère-t-elle? Quelles conclusions pratiques devons-nous en tirer? Tels sont les trois points que nous allons examiner successivement.

Dans le cours de cette discussion, j'emprunterai parfois à la philosophie scolaire sa terminologie abstraite et un peu sèche. Que voulez-vous? Chaque science, chaque art et chaque métier ont un langage particulier et leurs expressions techniques. Si les formules et les axiomes de la philosophie nous semblent arides et insignifiants à première vue, on peut les comparer, dit le P. Coconnier, Dominicain, professeur, à l'Université de Fribourg, dans son beau livre : *L'âme humaine*, où il consacre un long chapitre à

l'âme des bêtes; on peut, dis-je, comparer nos formules à des engins explosifs qui sous leur banale enveloppe de taffetas gris contiennent tant et de si terribles choses. Prenez par exemple une cartouche, écrasez-la ou pressez-la tant soit peu: il en sortira de la lumière, du bruit et du feu. C'est ainsi qu'une définition bonne ou mauvaise dit beaucoup en peu de mots. Lorsqu'on la développe et qu'on en extrait le suc ou la quintessence, il en jaillit des conséquences extrêmement salutaires ou pernicieuses pour la société. Elle peut éclairer ou fausser les intelligences, elle tue ou vivifie. Une définition exacte: c'est le coup de feu de la sentinelle placée aux frontières de la vérité pour en défendre le sol sacré contre tout envahisseur profane. Une définition erronée ou subversive comme celle de la substance par Spinoza ou de la propriété par Proudhon, ressemble parfois à la dynamite dont se servent les démolisseurs de l'ordre social pour ensevelir sous des décombres fumants des milliers de victimes humaines.

Ces préliminaires posés, j'arrive à la question :

I. L'âme est-elle une substance ou un accident?

On appelle *substance* en général tout être qui a une existence propre, à part des autres. La substance est comme le fond des choses; elle existe en soi et par soi, sans avoir besoin d'adhérer à un autre être qui lui tienne lieu de *sujet*. Par là elle se distingue des *modes*, qui ne sont que la manière d'être du sujet. Parmi les modes les uns sont *essentiels*, sans lesquels on ne peut concevoir telle substance; les autres purement *accidentels* indiquent certaines qualités ou un état transitoire du sujet. Ainsi un corps ne peut se concevoir s'il n'est matériel, étendu, divisible,

poreux, etc. Ce sont là des attributs essentiels à la matière, tandis que la forme ronde ou carrée, l'état solide, liquide ou gazeux, les différents phénomènes ne sont que de simples accidents.

Certains philosophes anciens et modernes, entre autres M. Taine, ont prétendu qu'il n'existeit qu'à l'état purement accidentel ou phénoménal. Simple modification de la matière elle y serait contenue à l'état latent comme la chaleur, l'électricité et la lumière jusqu'à ce qu'une cause extérieure la mette en vibration. La pensée se dégagerait ainsi du cerveau à peu près comme l'étincelle jaillit du caillou au choc du briquet. Que dirons-nous d'une aussi étrange théorie? Il faudrait être bien dévoyé pour la prendre au sérieux. C'est la négation la plus radicale de la personnalité humaine, elle équivaut à un suicide intellectuel et moral : nous n'en voulons point.

L'âme ayant une existence à soi, reste à savoir si elle est entièrement distincte du corps, ou ne serait-elle qu'une substance gazéiforme, une vapeur, un fluide plus subtil que les autres. Quelques anciens philosophes et même certains Pères de l'Eglise ont admis cette hypothèse. Ils disaient que l'incorporéité absolue est l'attribut de Dieu seul, et que tout esprit créé contient nécessairement une portion quelconque de matière. Mais la saine philosophie ne se prête point à des compromis de ce genre ; elle n'admet pas d'intermédiaire entre l'être simple ou composé. Tout ce qui n'est pas esprit est matière et réciproquement. Donc, si l'âme n'est point matérielle, elle est nécessairement spirituelle.

Pour démontrer cette dernière vérité, je n'irai pas chercher midi à quatorze heures : il suffira de m'interroger moi-même. Le sens intime, ma propre conscience me font trouver, dans l'*activité*, dans l'*unité* et dans l'*identité* du moi humain

les preuves évidentes, irréfragables de la spiritualité de l'âme.

1^o Nous avons tous le sentiment de notre existence, nous nous sentons vivre. Or, vivre c'est avoir en soi-même le principe immanent de ses propres mouvements, ou comme l'a dit l'Ange de l'Ecole St-Thomas d'Aquin : *Vita est operatio immanens quæ terminum habet in eo a quo procedit*. La spontanéité et l'activité ne peuvent convenir qu'à un esprit, tandis que la matière est de soi inerte. Pour reconnaître cette différence essentielle, il suffit de voir comment ils se comportent l'un et l'autre. Les corps ne se meuvent que suivant l'impulsion qu'ils ont reçue du dehors ; ils obéissent fatallement à la force qui les pousse : une fois lancés ils iront jusqu'à ce que l'impulsion primitive cesse ou qu'une force supérieure les mette en repos. La balle de fusil ou le boulet franchissent l'espace en raison directe de l'explosibilité de la poudre... La locomotive du chemin de fer s'arrête dès que la vapeur lui fait défaut... Une montre cesse de marcher si son ressort est détendu ou brisé... Tous les corps sont soumis d'ailleurs à la loi d'attraction ; en vertu de leur pesanteur ils se précipiteraient vers le centre de la terre, s'ils n'étaient retenus par un obstacle. Mais l'âme n'est enchaînée par aucun lien, nul obstacle ne l'arrête, elle est le type du mouvement perpétuel. D'autant plus active que le corps est en repos, elle travaille toujours comme cela se voit pendant le sommeil, dans la rêverie et les songes. Plus rapide que l'électricité ou la vapeur, elle se transporte par la pensée à des distances incalculables, elle parcourt en un instant le ciel et la terre. Elle peut à son gré se mouvoir ou s'arrêter ; elle choisit parmi les nombreux objets de l'univers ceux qui lui semblent plus dignes de sa sympathie et de son attention.

Tous ces faits prouvent la spiritualité de l'âme.

2^e Une seconde différence caractéristique entre l'esprit et la matière consiste en ce que celle-ci est essentiellement composée, divisible, étendue, poreuse, malléable, compressible, tandis que l'unité, la simplicité la plus absolue préside aux opérations de l'esprit.

Le corps humain, par exemple, se compose d'une multitude d'organes ayant chacun leur but et leur fonction propres. Le système nerveux ressemble à un vaste réseau de fils télégraphiques partant tous du cerveau et y aboutissant, s'enchevêtrant de mille manières sans jamais se confondre, apportant au moi humain les dépêches du dehors, c'est-à-dire les impressions du monde sensible et transmettant à leur tour aux muscles et aux membres les ordres de la volonté. Non moins compliqué, non moins admirable l'ensemble de nos vaisseaux sanguins. Le sang, ce principe de la vie animale, afflue du cœur par les artères jusqu'aux extrémités du corps; il reflue sans cesse, ramené par les veines, vers sa source. En passant par les poumons il s'y régénère et se transforme. Au phénomène de la circulation est intimement lié celui de la respiration, qui a pour but d'introduire dans les poumons la portion d'air atmosphérique nécessaire à notre existence. L'air, que le grand Hippocrate désignait sous le nom de *pabulum vitæ* est un corps gazeux composé de 79 parties d'azote sur 21 d'oxygène, avec une très faible quantité d'acide carbonique et de vapeurs aqueuses. L'oxygène joue dans l'air le rôle principal, il est l'agent le plus actif de la combustion; c'est lui qui transforme le sang veineux ou noir mêlé de lymphé et de chyle en sang rouge ou artériel. Mais l'oxygène pur serait trop actif, il accélérerait trop les fonctions vitales, il engendrerait la ptisisie et la

tuberculose. Aussi n'est-il respirable que combiné et tempéré pour ainsi dire dans la proportion voulue avec l'azote. Nous *aspirons* donc de l'air pur et nous *expirons* un air plus ou moins corrompu et vicié. La dilatation et la contraction successive constitue l'acte de la respiration qui, joint au va et vient perpétuel du sang dans le cœur, est comme le balancier à l'aide duquel se mesurent les secondes, les courts instants de notre vie mortelle.

Mais pourquoi cette digression dans le domaine de la physiologie? C'était uniquement pour vous démontrer que si les fonctions de l'organisme sont multiples et complexes, les opérations de l'âme sont de la plus extrême simplicité. L'âme voit par les yeux, entend par les oreilles; elle hume, flaire ou olfacte par l'odorat, déguste par la langue et le palais, palpe par le sens du toucher; elle assemble, juge et compare les perceptions du monde sensible; enfin elle pense, elle raisonne, elle veut, elle aime ou elle hait. La simplicité de l'âme résulte donc de l'*unité* du moi; elle dérive en outre de son *identité*.

3^e *Identité* du moi. Pour développer cette troisième et dernière preuve, il me suffira de rappeler une grande loi physiologique en vertu de laquelle notre corps se transforme et se renouvelle sans cesse. Nous perdons chaque jour de notre substance et nous avons besoin d'aliments pour réparer l'usure quotidienne de la vie. Le célèbre Sanctorius, médecin italien, né à Capo d'Istria, en 1571, professeur à Padoue en 1626, mort en 1651, eut l'idée bizarre ou plutôt la patience héroïque de passer trente ans sur une balance, où il se faisait peser chaque jour, avec la nourriture qu'il prenait et ses différentes déjections ou sécrétions. Il constata ainsi que sur 8 livres d'aliments ou boissons qu'il avait absor-

bés, au bout de 24 heures lorsque son corps était revenu à son poids primitif, il avait perdu trois livres par les urines et matières fécales et cinq autres soit les $62 \frac{1}{2}$ centièmes par la sueur ou transpiration insensible. A la suite de déperdition et d'additions successives, notre corps se transforme peu à peu, avec plus ou moins de rapidité. Nous faisons peau neuve à peu près tous les sept ans, au dire des physiologistes, en sorte que dans le vieillard ou dans l'adulte il ne reste peut-être pas une des molécules qui constituaient l'enfant ou le jeune homme. Mais si l'âme était matérielle, elle subirait toutes les vicissitudes du corps; elle serait frappée d'idées ou d'images toujours nouvelles, sans liaison et sans suite, sans rapport d'identité dans leur sujet. L'homme ne serait plus à 40, 50 ou 60 ans ce qu'il était autrefois. On ne s'expliquerait dès lors pas la persistance des souvenirs chez les vieillards, qui se rappellent souvent avec une netteté remarquable les moindres faits et les moindres détails de leur enfance. L'âme survit donc à la décomposition du corps, et ce fait seul nous explique comment elle pourra subsister alors que nos os auront été réduits depuis bien des siècles en poussière.

Le mot *âme* dérive du grec « *anemos*, » qui signifie *vent* ou *souffle*. Cette étymologie est parfaitement conforme à la Bible où nous lisons que Dieu, après avoir formé l'homme du limon de la terre, souffla sur son visage un esprit de vie et lui donna ainsi une âme vivante (GENÈSE II, 5). Ce souffle et ce vent doivent être entendus dans un sens purement métaphoriques, comme images des réalités invisibles que nous ne pouvons exprimer et concevoir qu'à l'aide de formes sensibles.

La vie pouvant se manifester à différents de-

grés, on distingue en philosophie trois sortes d'âmes ou principes vitaux, savoir : l'âme *végétative* qui convient aux plantes et aux êtres organiques; l'âme *sensitive* ou animale; l'âme *raisonnable* ou humaine, auxquelles on devrait ajouter les âmes *séparées* du corps ou pures intelligences, dont je n'ai point à vous parler ici, ne voulant point empiéter sur le domaine de la théologie.

Constatons d'abord que ni l'âme ni le corps envisagés séparément ne constituent à eux seuls la personnalité humaine. Citons à ce propos ces beaux vers du poème la *Religion*, chant deuxième, par Louis Racine :

Quand je pense, chargé de cet emploi sublime
Plus noble que mon corps, un autre être m'anime.
Je trouve donc qu'en moi, par d'admirables noeuds,
Deux êtres opposés sont réunis entre eux.
De la chair et du sang le corps vil assemblage,
L'âme rayon de Dieu, son souffle, son image
Ces deux êtres liés par des noeuds si secrets,
Séparent rarement leurs plus chers intérêts !

L'union de l'âme et du corps a fait depuis bien des siècles le sujet des préoccupations de tous les philosophes. Cicéron, dans ses *Tusculanes* la considérait comme un problème à peu près insoluble. Il concevait aisément l'âme dégagée et libre de tout lien; mais son existence dans la prison du corps lui semblait un mystère.

Platon se tire d'embarras par une ingénieuse comparaison. Selon lui, l'âme est dans le corps comme le pilote est dans sa nacelle, le cavalier sur son cheval, le cocher sur son char. Elle est au corps ce que le musicien est à sa lyre ou un artisan quelconque à son instrument. M. de Bonald semble s'être inspiré de Platon, lorsqu'il définissait l'homme : Une intelligence servie par des organes.

Ces définitions et ces images sont assurément fort poétiques et fort belles ; mais philosophiquement inexactes, elles n'expliquent pas suffisamment l'intime union qui existe entre l'âme et le corps. Cette union est, en effet, beaucoup plus grande que celle qu'on peut remarquer entre l'ouvrier et ses outils, entre le cavalier et son cheval ou même entre deux époux chez lesquels, par une supposition gratuite et peu probable, la lune de miel n'aurait jamais cessé. Dans les exemples que nous venons de citer il y a deux êtres, ayant chacun leur existence propre. Le mobile existe indépendamment du moteur, la plume peut se concevoir sans l'écrivain ; dans les mariages les mieux assortis il y a toujours deux personnalités distinctes, des volontés et des caractères souvent très opposés. Dans l'être humain au contraire l'âme et le corps ne font qu'une seule et même nature, une hypostase ou personne. Les actes ou fonctions de l'âme telles que la pensée, la volonté ou l'amour, les actes purement corporels comme le boire, le manger, la digestion, etc., ne s'affirment ni de l'âme ni du corps tout seuls, mais s'attribuent et se rapportent au moi humain. M. l'abbé Combalot avait donc raison lorsqu'il définissait l'homme : Une intelligence incarnée, une âme faite de chair. Cette définition vaut assurément mieux que celle de M. de Bonald, qui nous aide à concevoir le sublime mystère de l'incarnation.

Notre corps, dans cette manière de voir, n'est point un étranger pour nous ; il fait partie intégrante de notre être. Sans lui nous ne saurions dans l'état actuel de la nature humaine, vivre ni exercer aucune fonction intellectuelle.

Cette affirmation est confirmée par les découvertes les plus récentes de la physiologie, qui nous montrent les phénomènes psychiques ou de

l'âme en corrélation constante avec des phénomènes matériels. Quand je pense ou que je médite, mon cerveau travaille, mes nerfs sont en mouvement ; je produis ou je dégage de l'électricité, il y a abaissement ou élévation de température dans mon organisme : voilà pourquoi les travaux d'esprit, le surmenage intellectuel, occasionnent des maux de tête, des méningites et autres accidents graves. Il en est de même des émotions violentes et des crises passionnelles ; elles se répercutent dans le cœur, qui est le siège principal des affections.

On aurait cependant tort de conclure de là que la pensée et la matière sont identiques. Leurs phénomènes, sont connexes, si l'on veut, mais leur nature est essentiellement distincte. Quand je parle, j'émetts des sons, je produis une certaine vibration dans l'air ; mais autre chose sont les mots considérés dans leur son matériel, autre chose l'idée spirituelle qu'ils expriment. J'écris, je trace des lignes sur le papier, mais ces signes n'ont de valeur que dans mon intelligence et dans celle de mes lecteurs. Le télégraphe ne saurait fonctionner sans une certaine action électro-chimique : mais qui d'entre nous oserait confondre la pile ou les fils télégraphiques avec la dépêche qu'ils nous transmettent ? Ceux-ci ne sont que de simples intermédiaires matériels, le contenu de la dépêche est un produit de l'intelligence. En voilà assez pour réduire à néant toutes les objections du matérialisme.

Des philosophes chrétiens, s'inspirant des doctrines d'Albert le Grand et de St-Thomas d'Aquin enseignent que l'âme raisonnable est le principe substantiel de la corporéité humaine. Voici comment ils établissent leur thèse. Un être composé et multiple ne peut être, disent-ils, ramené à l'unité que par un principe intrinsèque, iné-

tendu et simple. Or, le corps humain étant composé d'une multitude d'organes et d'une infinité de parties ne saurait subsister sans l'âme qui est son principe d'unité et d'activité. On distingue en lui et dans tout corps organisé ou vivant deux choses essentielles : la *matière* première ou plastique qui n'existe qu'à l'état potentiel et incomplet, et la *forme* qui détermine sa nature spécifique et le fait reconnaître à certains caractères distinctifs. Là où l'on rencontre plusieurs formes la supérieure prédomine et absorbe les inférieures, à peu près comme dans le rayon solaire le blanc吸吮 et concentre en lui-même toutes les autres couleurs de l'arc-en-ciel. C'est ainsi que, quoique l'homme possède trois sortes de vies : organique, sensitive et intellectuelle, il n'y a cependant point en lui trois sortes d'âmes, mais une seule, l'âme raisonnable forme substantielle de toutes nos opérations vitales.

Je ne sais, Mesdames et Messieurs, si vous avez parfaitement saisi et suivi toute la subtilité de cette argumentation métaphysique.

Nous en tirerons cependant quelques conséquences de la plus haute portée. Nous comprendrons d'abord comment l'âme, pénétrant jusqu'aux profondeurs les plus intimes de la matière, forme le corps à son image, lui communique certaines manières d'être, lui imprime des habitudes bonnes ou mauvaises, réglées ou vicieuses. Le caractère d'un homme, ses vertus ou ses vices se lisent sur son visage ou dans les bosses de son enveloppe crânienne : de là l'importance et le fondement rationnel de deux sciences modernes, la physiognomie et la phrénologie. L'allure, la démarche et le geste nous donnent aussi des indices à l'aide desquels on peut facilement reconnaître l'orgueilleux, le fourbe, le libertin, le paresseux, l'ivrogne et le

gourmand. La laideur ou la beauté de l'âme transpirent à travers les pores de la peau. De là vient que certains hommes disgraciés de la nature sont supportables et peuvent même paraître beaux, lorsqu'un noble sentiment les anime, tandis que la beauté physique nous fait parfois horreur si elle n'est pas rehaussée par la beauté morale.

Puisque le corps fait partie intégrante de nous-mêmes, nous saurons le traiter avec honneur, gardant un juste milieu entre l'efféminé sybaritisme et l'austérité excessive. Nous ne nous prêterons sans doute point à toutes ses fantaisies ni à tous ses caprices ; mais nous lui accorderons sans remords et sans péché toutes ses revendications légitimes. Nous redirons volontiers avec le bonhomme Chrysale, un des personnages de Molière :

Oui, mon corps est moi-même et j'en veux prendre soin.
Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère.

(*Les femmes savantes*, acte II, scène III.)

Saint Paul ne s'exprimait pas autrement lorsqu'il disait dans son épître aux Ephésiens : Personne ne hait sa propre chair, mais il la nourrit et l'entretient. *Nemo unquam carnem suam adio habuit, sed nutrit et foret eam.* (EPHÈSE v. 29.) Le chrétien espère aussi ressusciter un jour en chair et en os ; l'immortalité qui lui a été promise ne concerne pas seulement son âme, elle s'entend aussi à sa substance corporelle.

II. Après m'être longuement étendu sur l'âme en général et plus particulièrement sur l'âme humaine, je dois vous parler encore de celle des bêtes. Pour ne pas abuser de votre patience, je serai bref.

J'admire Descartes, comme inventeur de la méthode et comme un des plus grands philoso-

phes des temps modernes; je sais qu'il a fait aussi d'importantes découvertes dans le domaine des sciences naturelles. Mais quand il assimile les animaux à des horloges, je ne suis plus d'accord avec lui; sa théorie me semble contraire au bon sens et à l'opinion du genre humain. Les horloges et les machines sont douées, il est vrai, d'un mouvement automatique; mais incapables de sentir, elles se laissent briser sans exhale la moindre plainte. Les animaux, au contraire, souffrent et se plaignent quand on les frappe, ce qui suppose en eux des sensations. Or, la sensation suppose des êtres vivants et il n'y a pas de vie sans âme. La preuve de l'âme animale résulte de tous les arguments à l'aide desquels nous croyons avoir démontré que la matière toute seule est incapable de sentir et de vivre.

L'âme des bêtes diffère de celle des gens par ses fonctions autant que par sa nature. Destinée uniquement à la vie terrestre, elle ne saurait s'élever au delà du monde matériel et visible. Les animaux éprouvent les mêmes sensations que l'homme, et sous ce rapport ils sont souvent mieux doués que lui: leur vue est plus perçante, leur ouïe plus fine, leur odorat plus développé, leurs forces physiques, par exemple celle du lion, de l'éléphant, du cheval, etc., l'emportent aussi sur les nôtres. Les animaux peuvent conserver dans leur esprit les images des objets sensibles; mais incapables de généraliser leurs concepts, ils n'auront jamais des idées abstraites, ils ne sauraient formuler une théorie quelconque; le vaste champ de la métaphysique leur est complètement fermé. Les animaux ont un langage, ils peuvent à l'aide de certains sons, plus ou moins articulés, manifester la joie ou la douleur, réclamer la nourriture dont ils ont besoin. Un savant a même pris la peine de sténo-

graphier et de noter à l'aide du phonographe les principaux mots de la langue simienne; il en a compté jusqu'à 27. Mais la parole ou le verbe proprement dit, la faculté d'exprimer des idées spirituelles n'appartient qu'au roi de la création. Terminons enfin par cette réflexion de Jean-Jacques Rousseau : « Les animaux ont un cœur » et des passions; mais la sainte image de l'honnêteté et du beau n'entrera jamais que dans le cœur de l'homme. »

(*Lettre à d'Alembert sur les spectacles.*)

Puisque l'homme est le roi de la création, comme il le prétend et s'en vante, il a certainement des devoirs envers les êtres inférieurs que Dieu lui a donnés en qualité d'auxiliaires et de compagnons de ses travaux. Il ne doit point abuser de sa force ou de sa raison pour les molester ou les maltraiter inutilement: il doit être pour eux un maître, un ami et non un tyran. De là cette maxime du livre des Proverbes : Le juste prend soin de l'âme de ses bêtes, mais les entrailles des méchants sont cruelles. *Novit justus animas jumentorum suorum.* (PROVERBES XII, 10). Ecoutez ces belles paroles que Victor Hugo prête à saint François de Paule dans son drame *Torquemada*:

L'homme est sur la terre
Pour tout aimer, il est le frère, il est l'ami,
Et doit savoir pourquoi s'il tue une fourmi.

La cruauté envers les animaux n'est pas seulement l'indice d'un mauvais cœur, c'est le trait caractéristique d'un état social barbare. Aussi M. de Humboldt a-t-il raison d'affirmer que « plus un peuple avance dans la civilisation, plus il protège les animaux. »

Ce serait peut-être le cas de se demander si l'âme des bêtes survit après leur trépas ou si elle

est détruite avec le corps. Cette question a préoccupé depuis longtemps un grand nombre de sages : il serait téméraire de vouloir la trancher dans un sens ou dans l'autre : Je n'affirme et je ne nie rien, j'émetts simplement une hypothèse, Je me demande si les animaux ne continueront pas à avoir leur raison d'être en l'autre monde. De même qu'ils existaient dans l'Eden primitif ou paradis terrestre, ne pourrons-nous pas les rencontrer encore dans cette Jérusalem future, terme et objet de l'espérance des chrétiens ? Est-il absurde de supposer que dans une autre vie les animaux continueront à être les amis et les serviteurs de l'homme et que les oiseaux dans le ciel continueront à chanter les louanges du Créateur ? La Bible, loin de contredire cette hypothèse, semble plutôt la favoriser. Nous trouvons dans l'Ecriture sainte quantité de passages qui marquent la sollicitude de Dieu pour les animaux. Tu sauveras, dit le prophète, les hommes et les bêtes *Homines et jumenta salvabis* PSALM. XXXIII, 7. Ecoutez aussi ces reproches du Seigneur au prophète Jonas : Tu te lamentes de ce que ton lierre soit désséché, et tu ne voudrais pas que j'aie pitié de la grande cité de Ninive où se trouvent six vingt mille habitants adultes et un grand nombre d'animaux (JONAS IV, 10, 11). Les animaux sont fréquemment mentionnés dans l'Ecriture et souvent même proposés à l'homme comme modèles : Va à la fourmi, ô paresseux ! et apprend d'elle à travailler (PROV. VI, 6.) Le Christ nous recommande aussi de joindre la prudence du serpent à la simplicité de la colombe (MATH X, 16). En d'autres passages, le Seigneur voulant nous faire comprendre sa sollicitude envers toutes les créatures. Considérez les oiseaux du ciel... votre Père céleste les nourrit. (MATH. VI, 26). Pas un

passereau (moineau) n'est en oubli devant Dieu (LUC XII, 6). Il se compare lui-même tantôt à l'aigle qui apprend à ses jeunes aiglons à voler (DEUTER. XXXII, 11), tantôt à la poule qui assemble ses poussins (MATH. XXXII, 37). Tous ces textes nous prouvent le cas que l'Ecriture sainte fait des animaux. Il est dit enfin dans ESAIE (chap. XI, 67) qu'un temps viendra où le loup et l'agneau habiteront ensemble, où le léopard couchera avec le chevreau. Le veau, le lion et la brebis demeureront ensemble et un petit enfant les mènera. Le veau et l'ours iront dans les mêmes pâturages et le lion mangera de la paille comme le bœuf, etc. Or, ces étranges accointances ne se réalisant point ici-bas, on doit admettre, — à moins d'accuser l'Ecrivain sacré de mensonge — qu'elles se réaliseront d'une façon quelconque en la vie future.

III. Il est temps, Mesdames et Messieurs, de terminer ce discours et de conclure.

Les trois prérogatives qui distinguent l'homme et l'élèvent bien au-dessus de la brute sont la raison, le libre arbitre et la perfectibilité.

La raison est ce flambeau céleste qui illumine tout homme venant en ce monde. Elle n'est elle-même qu'une participation de la lumière infinie faite à la créature intelligente pour la guider dans les sentiers de la vie. Aussi Bossuet définissait-il la vertu : Une habitude de vivre selon la droite raison. Mais cette précieuse faculté est exposée souvent à sombrer entre deux écueils redoutables : le fanatisme et les excès de la libre pensée. Le fanatisme (du latin *fanum* = temple ou de *fari* = parler avec emportement et emphase comme le font ceux qui sont atteints de la monomanie en question) est un zèle excessif pour la religion, un zèle qui n'est point selon la science et la prudence. Le fanatique est en prin-

cipe hostile à toute investigation et à tout examen. Il craindrait d'affaiblir en les discutant les preuves ou motifs de crédibilité de la religion. Il semble avoir pris pour devise cette maxime de Mahomet :

Je dois régir en dieu l'univers prévenu :
Mon empire est détruit, si l'homme est reconnu.

Tragédie de Mahomet par VOLTAIRE, acte V, scène 4

Le fanaticisme en un mot ne préconise et ne connaît que la foi du charbonnier. Mais il oublie ce vestibule humain que la raison doit nécessairement parcourir pour arriver à la foi. On ne saurait, en effet, s'appuyer sur le fait positif de la révélation si l'on n'a pas démontré auparavant l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et autres vérités de l'ordre philosophique et naturel qui sont comme les préliminaires ou la base de toute religion révélée. Evitons avec soin la superstition et le fanatisme, mais gardons-nous aussi de tomber dans la libre-pensée, c'est-à-dire dans la négation systématique et absolue de toute révélation divine. Entre cet écueil et cet abîme, il y a un juste milieu à tenir, celui de la foi *raisonnable* recommandée par saint Paul.

Rationabile obsequium vestrum. AUX ROMAINS XII, 1.

Le même Apôtre exhortait aussi ses disciples à aimer la philosophie, c'est-à-dire la sagesse, mais sobrement et dans une juste mesure. *Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem.* IBIDEM, verset 3. Il faut en un mot que la religion ait une base rationnelle et que la raison à son tour soit soumise à l'Autorité divine, comme le disait si bien Racine :

La raison, dans mes vers, conduit l'homme à la foi.

2º Du libre arbitre humain découle la grande loi de notre responsabilité morale. Mais le sen-

timent de cette responsabilité tend à s'émuosser de nos jours, sous l'action énervante de certaines théories fatalistes fort en vogue au théâtre et dans les romans, grâce auxquelles on innocentie les plus grands crimes perpétrés sous l'entraînement de la passion et d'une façon plus ou moins inconsciente. On absout, on justifie ainsi de fiefs scélérats. Nous devons protester avec énergie contre d'aussi dangereuses doctrines. Les pères de famille et les éducateurs de la jeunesse ne sauraient trop inculquer à leurs enfants et à leurs élèves que chacun récoltera en bien ou en mal tout ce qu'il aura semé. La vie humaine ressemble pour ainsi dire à un syllogisme composé d'une majeure, d'une mineure et d'une conclusion La majeure, ce sont les principes de la loi naturelle gravés dès l'origine dans le cœur de l'homme et que l'Evangile a fait resplendir dans l'univers ; la mineure, c'est notre conduite personnelle, conforme ou contraire aux prescriptions de la morale. La conclusion sont les récompenses ou les châtiments, conséquence de nos actes, que nous recueillerons tôt ou tard, en ce monde ou dans l'autre. Ces principes ont, comme on le voit, une haute importance en pédagogie et sont d'une application journalière.

3º Ce qui distingue enfin l'homme et ce qui l'élève le plus en dessus des autres créatures, c'est sa perfectibilité. Tandis que l'animal, considéré dans l'espèce, n'invente rien, ne perfectionne rien, se montre essentiellement routinier et stationnaire, l'humanité au contraire doit avancer toujours, sous peine de reculer. Toujours en quête de l'idéal, sa marche est une ascension constante de l'ombre vers la lumière, d'un état semi-barbare vers une civilisation plus parfaite. *Excelsior, sursum corda !* Voilà sa devise. Le 19^{me} siècle a réalisé de grands progrès dans le do-

maine des sciences et de l'industrie. Mais dans l'ordre moral et dans notre état social il reste encore bien des réformes à accomplir, des problèmes à résoudre et des plaies saignantes à cicatriser. Qu'il me soit permis d'en signaler ici quelques-unes :

Les rapports internationaux ne sont point ce qu'ils devraient être : Nous déplorons d'une part le fléau des armées permanentes qui absorbent en pure perte les meilleures ressources de la plupart des Etats, et de l'autre ces tarifs douaniers excessifs qui sont la ruine de l'industrie et du commerce. Quand donc verrons-nous disparaître ces barrières factices créées par la fiscalité ou la politique ? Ne verrons-nous pas un jour se réaliser la sainte alliance des peuples, qui échangeant librement leurs produits et se tendant la main à travers leurs frontières entonneront tous ensemble l'hymne de la paix ?

Dans le domaine politique nous voyons en certains pays et même en certains cantons de la Suisse que la minorité est écrasée ou qu'elle est privée de tout organe légal. Bien des trônes ont cependant été renversés en ce siècle, des monarchies absolues se sont transformées en constitutionnelles, les vieilles aristocraties et oligarchies ont disparu ; mais il nous reste la tyrannie du nombre, c'est-à-dire de la moitié des citoyens plus un faisant la loi au reste de la nation. Contre ce funeste état de choses, je ne connais qu'un seul remède, la représentation proportionnelle qui permet à chaque nuance de l'opinion et à chaque groupe de citoyens de formuler sa manière de voir et de se faire représenter dans les Conseils publics de la nation. La représentation proportionnelle, introduite déjà dans un grand nombre d'Etats, est le sys-

tème de l'avenir ; elle seule peut nous donner une image réelle de la démocratie.

Dans le domaine économique n'est-il pas permis — sans être le moins du monde anarchiste ou communiste — de rêver un état social où la propriété serait répartie d'une façon moins inégale que de nos jours ; un état de choses qui supprimerait tout à la fois : le paupérisme, la mendicité et la misère... Voilà le but où tendent aujourd'hui tant de nobles et généreux esprits. A leur exemple ne soyons ni trop pressés ni rétrogrades, défions-nous également des vaines théories et de l'obstruction systématique. Evitons toute exagération dans la parole ou dans les actes. Ce n'est point par la violence ni par la dynamite qu'on résoudra la question sociale... Le dernier mot de la crise présente se trouve dans l'Evangile ; il sera prononcé par la charité chrétienne.



*A Monsieur Emile Zola
hommage de l'Auteur*

CONGRÈS INTERNATIONAL
DE LAUSANNE
CONTRE LA
LITTÉRATURE IMMORALE
~~~~~  
LES  
BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

DISCOURS

prononcé le 13 septembre 1893

PAR

L'ABBÉ CHARLES DE RÆMY

Curé de Bourguillon

FRIBOURG  
IMPRIMERIE DELASPRE & FILS

1893.

CONGRÈS INTERNATIONAL  
DE LAUSANNE  
CONTRE LA  
LITTÉRATURE IMMORALE

---

LES  
BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

DISCOURS

prononcé le 13 septembre 1893

PAR  
L'ABBÉ CHARLES DE RÆMY  
Curé de Bourguillon



FРИBOURG  
IMPRIMERIE DELASPRE & FILS

1893.

## AVANT-PROPOS

---

Le Congrès international qui s'est tenu les 12, 13 et 14 septembre 1893, dans la salle du Grand Conseil, à Lausanne, marquera certainement une date importante dans les annales de la moralité publique. C'était la première fois, en effet, que des hommes venus de toutes les parties de l'Europe, de races, de langues et d'opinion différentes, se réunissaient pour prendre en commun des mesures contre un fléau qui menace d'envahir le monde entier. Ce fléau n'est autre que la pornographie. Plus dangereuse que le phylloxéra et que toutes les épidémies, elle ne compromet pas seulement la santé physique, elle s'attaque aux âmes, elle contribue à augmenter dans une proportion effrayante la statistique des crimes et des délits. C'est ce qui a été démontré d'une façon péremptoire par M. John Cuénoud, ancien directeur de police de Genève, et par plusieurs autres orateurs du Congrès. En opposition avec tous les principes de la civilisation moderne, la pornographie constitue le plus grand péril social de notre époque.

Il n'est pas nécessaire d'être catholique fervent ou chrétien orthodoxe, pour constater les ravages que les lectures licencieuses et les gravures obscè-

nes exercent en certains milieux et particulièrement au sein de la jeunesse. Il suffit d'être honnête homme ; voilà pourquoi les juifs et les francs-maçons s'étaient ralliés, eux aussi, à la grande croisade anti-pornographique. — Le Congrès, présidé par M. le pasteur Naeff, comptait environ 120 participants. Outre la Suisse, la France, la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne avaient envoyé un grand nombre de délégués. Le canton de Vaud était officiellement représenté par M. le conseiller d'Etat Virieux, Berne par M. de Steiger, Fribourg par M. Henri de Schaller, Valais par M. le chancelier Raph, d'Alleves. M. le grand rabbin Wertheimer a parlé au nom de la Synagogue et la grande loge suisse *Alpina* était représentée par M. Alph. Burckart de Bâle. — MM. Jules Simon et l'illustre sénateur Bérenger, ces deux braves champions des bonnes mœurs en France, empêchés de se rendre à Lausanne, avaient envoyé de chaleureuses adhésions : aussi leurs noms furent-ils acclamés avec enthousiasme.

Il n'entre point dans notre pensée ni dans le cadre étroit de cette brochure de relater ici tous les incidents du Congrès ; nous nous bornerons à en esquisser la physionomie générale. Tous les autres détails ainsi que les discours de chacun des orateurs se trouvent *in extenso* dans le compte-rendu officiel.

S'il est plus ou moins facile de signaler le mal, il n'est pas toujours aisément d'en découvrir le remède. Or, presque toutes les publications déshonnêtes s'éditent à l'étranger, c'est là qu'il faudrait les atteindre ; c'est cette source impure qu'il faudrait tarir. Mais les gouvernements de chaque pays, très jaloux de leur autonomie et de leurs droits, n'admettent pas volontiers l'ingérence d'une fédération

internationale quelconque. Il faut donc que les associations et les comités nationaux ou locaux, déjà existant ou à créer, exercent partout une surveillance très active et dénoncent aux polices respectives les ateliers, les dépôts clandestins et les kiosques où s'élaborent et d'où se propagent les écrits, romans, images ou autres objets immoraux.

Les gouvernements suisses sont généralement bien disposés ; ils seconderont le Congrès dans sa tâche répressive. Mais la plupart de nos législations cantonales sont surannées et défectueuses ; elles ont été édictées à une époque où l'on ne pouvait prévoir ce débordement de mauvaises passions et de littérature sanguine dont notre pays est actuellement inondé. Aussi attendons-nous avec impatience l'élaboration du nouveau Code fédéral, qui donnera, on l'espère, une définition plus exacte et plus juridique des délits pornographiques, et qui leur appliquera des peines proportionnées à la gravité de la faute ou du crime. — En attendant, les polices cantonales et locales devront faire exécuter les lois existantes ; elles devront visiter et expurger les kiosques et faire disparaître toutes les ordures physiques ou morales qui encombrent la voie publique.

Mais on ne supprime bien que ce que l'on remplace avantageusement. On a donc proposé au Congrès de remplacer les kiosques licencieux ou suspects par d'autres établissements où l'on n'exposerait que des publications de bon aloi. M. de Mestral, pasteur à St-Imier, a fait dans ce domaine des essais qui ont parfaitement réussi. Il faut donc créer ou développer de plus en plus une bonne littérature populaire morale, instructive et amusante, sans aucun cachet confessionnel ou politique.

On devra éviter surtout le genre monotone et soporifique qui dépare trop souvent certains traités religieux.

Un des résultats pratiques du Congrès de Lausanne, à la suite d'un éloquent mémoire présenté par M. Eugène de Budé, fut la constitution définitive d'un Bureau international, servant d'organe et fournissant des informations à toutes les sociétés contre la littérature immorale. — Le prochain Congrès siégera, s'il plaît à Dieu, à Bruxelles.

M. l'abbé Rœmy, curé de Bourguillon, près Fribourg, ayant été chargé d'un travail sur les *Bibliothèques populaires*, nous reproduisons ci-joint le discours prononcé par notre compatriote.

*Mesdames et Messieurs !*

Lorsque les Juifs, à leur retour de la captivité de Babylone (514 avant J.-C.), rentrèrent au pays de leurs ancêtres, les premiers objets qui frappèrent leurs regards étaient bien propres à les remplir de tristesse et à leur arracher des larmes. Ils n'apercevaient partout que des ruines et des décombres. Le Temple du Seigneur avait été détruit juste soixante et dix ans auparavant (l'an 514 avant Jésus-Christ); les voies de Sion étaient dans le deuil, comme disait Jérémie, parce que personne ne se rendait plus à ses solennités. *Viae Sion lugent* (LAMENTATIONS I, 4). On ne voyait partout que l'abomination de la désolation. Les enfants de Dieu ne se laissèrent cependant point abattre par l'excès de la douleur. Dociles à la voix de Néhémie et encouragés par lui, ils se mirent résolument à l'œuvre pour rebâtir leur cité. Mais ils rencontrèrent dans cette patriotique entreprise l'opposition sourde d'abord puis ouvertement hostile de voisins malveillants et jaloux. On ne leur ménagea ni les raiilleries ni les attaques à main armée. Aussi les constructeurs et les simples manœuvres faisaient-ils

leur ouvrage d'une main, tout en tenant une épée de l'autre (II ESDRAS, chap. IV, verset 17).

Pourquoi, Mesdames et Messieurs, me suis-je permis de vous rappeler cet épisode de l'histoire biblique ? C'est parce que j'y trouve une analogie frappante avec le sujet qui nous occupe. Les ruines matérielles d'une ville ne sont, en effet, qu'une très faible image de ruines morales bien autrement lamentables causées par la mauvaise littérature. Peut-on songer sans frémir à tant d'âmes flétries, à tant d'intelligences dévoyées, à tant de jeunes gens entraînés dans le vice, poussés souvent au crime et au suicide par la lecture habituelle d'écrits incendiaires ou de romans obscènes ? Si ce spectacle est propre à faire couler nos larmes, il doit aussi exciter notre zèle.

C'est donc un noble sentiment et une pensée salutaire, Mesdames et Messieurs, qui vous a amenés ces jours-ci des contrées les plus lointaines, et qui vous réunit, quoique divisés peut-être sur les questions politiques ou confessionnelles, à Lausanne. Vous avez choisi notre libre Suisse pour y poser, sous le regard de Dieu, au bord du Léman et en face de nos Alpes gigantesques, les bases d'une vaste fédération internationale contre la presse licencieuse. Il ne faut pas vous attendre toutefois à obtenir de prime abord les suffrages de tout le monde. Quand les Juifs eurent formé le projet de rebâtir Jérusalem, ils furent en butte aux injures et aux sarcasmes. Leurs ennemis disaient entre eux : Que font ces imbéciles ? Croient-ils que les peuples voisins les laisseront achever leur ouvrage ?... Ils élèvent des murailles, mais tellement basses qu'un renard les franchira aisément d'un seul bond (ESDR. Livre II, ch. IV, v. 2, 3). On tournera aussi en ridicule les faibles barrières que vous opposez à la pornographie. On cherchera à eluder par la ruse ou la fraude les lois les plus sévères. Ailleurs on fera des émeutes, on fomentera des séditions contre les magistrats fidèles à leur devoir qui prendront des mesures énergiques pour réprimer toute exhibi-

tion indécente ou scandaleuse. — Mais ne vous déouragez point. Je vous dirai, comme Néhémie à ses concitoyens : Cette œuvre est grande et de longue étendue. *Opus grande est et latum* : C'est une œuvre sainte et bénie du Seigneur. Or, dans de telles conditions, une entreprise doit nécessairement réussir ; elle triomphera tôt ou tard, elle surmontera toute opposition humaine ou diabolique.

La tâche de notre Congrès est double : négative ou coercitive d'une part, positive de l'autre. De même que le soleil, se levant chaque jour à notre horizon, dissipe les ombres de la nuit et répand sur toute la nature cette lumière chaude et colorée nécessaire à la croissance des plantes, à l'éclosion des fleurs et à la maturité des fruits ou des moissons, ainsi devons-nous rejeter au loin les écrits immoraux enfantés par l'esprit de ténèbres et leur opposer les produits d'une saine littérature. Nous sommes armés dans ce but d'un glaive et d'une truelle : d'un glaive pour repousser l'ennemi et pour déclarer une guerre incessante à la pornographie ; d'une truelle, pour éléver un nouvel édifice religieux et social.

Ai-je besoin de vous le dire, Mesdames et Messieurs, la seconde partie de cette tâche me sourit beaucoup plus que la première ? Il me répugne, en effet, de mettre le nez dans ce bourbier des livres ou des écrits obscènes, de les trier en quelque sorte pour désigner ceux qui méritent la censure et qui doivent être absolument prohibés. Il m'en coûte, à moi libéral de la vieille roche, d'apporter une restriction même légitime et nécessaire à la liberté individuelle, à la liberté de la presse, de l'industrie et du commerce. Il m'en coûte de falloir dire à un pauvre diable qui jusqu'à ce jour gagnait sa vie en produisant ou en propageant des œuvres infâmes : « Le » pain que tu manges est trempé dans la fange. Re- » nonce à ton vil métier et tâche de trouver une oc- » cupation honnête. » Considérée à ce point de vue, la fonction de censeur m'est antipathique. Mais combien je me sens plus à l'aise et plus conséquent avec

mes principes, lorsque je suis chargé de répandre les bons livres et de faire rayonner la lumière ! Aussi suis-je reconnaissant à votre Comité de m'avoir choisi, quoique prêtre catholique-romain, pour vous faire rapport sur les Bibliothèques populaires. En d'autres circonstances déjà, et notamment au Congrès de Berne, en septembre 1891, j'ai traité le même sujet. Mais j'avais parlé des bibliothèques en général, tandis que je dois vous entretenir aujourd'hui de celles qui conviennent plus spécialement à la classe ouvrière ou agricole.

Il existe dans la plupart de nos villes des collections assez considérables dont les catalogues se chiffrent par des milliers souvent même par une centaine de mille volumes. On y trouve agglomérés tous les trésors de l'antiquité sacrée ou profane, les chefs-d'œuvre de toutes les littératures, l'histoire universelle et l'histoire particulière de chaque pays, des traités sur toutes les sciences jusqu'aux découvertes les plus modernes. Sont-ce là des bibliothèques populaires ? Nullement, car alors même que l'usage en serait gratuit, il s'y trouve des livres si savants qu'ils ne conviennent qu'à un nombre très restreint de lecteurs. Le gros public passe indifférent devant ces palais ou plutôt devant ces mausolées de la science. Il s'en détourne avec une crainte respectueuse, car ils sont fermés pour lui. On pourrait presque appliquer ici ce que Voltaire disait des psaumes traduits par Le Franc de Pompignan :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche.

Une bibliothèque destinée au peuple doit donc être autant que possible à la portée de son intelligence, à portée de sa bourse c'est-à-dire à peu près gratuite, enfin à portée de son domicile. Il devrait en exister dans toutes les communes ou paroisses.

M. de Cormenin, dans ses *Entretiens de village*, ouvrage qui a obtenu le prix Monthyon, a décrit toute la théorie et la pratique des bibliothèques populaires, tant pour les villes que pour les campagnes.

Bien que les conseils qu'il donne remontent à plus d'un demi siècle, ils n'ont rien perdu de leur actualité.

On distingue deux sortes de bibliothèques : sédentaires ou portatives, suivant que les volumes sont indéplaçables, ou qu'on laisse à chaque emprunteur la faculté de les emporter chez lui pour les lire à domicile.

Toute salle d'école peut être transformée au besoin en salle de lecture, ouverte tous les dimanches pendant 3 ou 4 heures, à l'issue du service divin. Là, dans un local bien éclairé et chauffé suivant la saison, au milieu du plus profond silence, les paysans et les ouvriers peuvent lire les volumes qui les intéressent et prendre, s'ils le veulent, des notes. L'instituteur ou quelques notables de la localité se chargent de distribuer les livres et de maintenir l'ordre. — Ailleurs on fait choix de quelque honnête négociant épicier ou libraire qui garde soigneusement la bibliothèque étiquetée et cataloguée, et qui tient un registre spécial, où sont consignés le titre des ouvrages, la date du prêt avec le nom et la signature des emprunteurs.

Il n'est pas nécessaire d'une grande mise de fonds pour constituer une bibliothèque populaire. M. de Cormenin estime que, avec 100 ou 200 francs recueillis par souscription ou autrement, on peut acheter un certain nombre de manuels sur les principales industries établies en chaque localité, quelques traités élémentaires de physique, de chimie, de mécanique, de géométrie, d'arpentage et de dessin linéaire, des aperçus sur l'économie politique et sur les caisses d'épargne, des notions populaires d'hygiène, de petits volumes sur la religion, la morale et l'histoire. Il faudrait y joindre enfin un bon choix « de nos meilleurs prosateurs ou poètes, car il ne faut pas croire, dit M. de Cormenin, que les hommes les plus simples soient insensibles aux beautés de l'art plastique et de l'art intellectuel. Pourquoi ne mettrait-on pas sous les yeux de nos campagnards ce qu'il y a dans notre langue de plus moral, de

» plus instructif et de mieux écrit. Les meilleurs ouvrages sont toujours les plus clairs, parce qu'il y a une liaison secrète et indivisible entre la beauté de la pensée et la beauté du style. » ENTRETIENS XIV p. 128.

Les livres destinés au peuple ne sont pas nécessairement très nombreux, mais ils doivent être choisis avec soin, être approuvés par l'autorité compétente et ne rien contenir d'immoral ou de suspect. En ces matières, il faut viser moins à la quantité qu'à la qualité. Ils n'ont pas besoin non plus d'être reliés avec luxe, mais solidement. Ils doivent être imprimés sur bon papier, en gros et lisibles caractères. Quand ils seront détériorés par l'usage, on devra les remplacer.

En parlant, dans un précédent discours, des bibliothèques en général, je les comparais à des pharmacies de l'âme, où l'on trouve tout à la fois des remèdes, des drogues insignifiantes et des poisons. Presque toutes contiennent, en effet, certains compartiments réservés où l'on conserve sous clef des volumes destinés seulement aux personnes d'âge mûr, qui, pour les exigences de leur vocation, doivent se renseigner sur toutes les infirmités physiques ou morales de la nature humaine. C'est ce qu'on appelle communément le *cabinet noir* ou *l'enfer* (<sup>1</sup>). Mais il ne doit y avoir aucun cabinet noir dans les bibliothèques destinées au peuple. Les ouvrages qu'elles renferment doivent pouvoir être lus avec fruit et sans inconvenients par tout le monde ; ils ne doivent présenter rien qui

(<sup>1</sup>) A Lausanne, à côté de la salle du Grand Conseil, où se tenaient les séances du Congrès, il y avait un cabinet noir, où se trouvaient réunies, comme pièces de conviction, les publications contemporaines les plus obscènes. On ne pouvait y pénétrer que moyennant une carte d'entrée délivrée par M. Nef, président. Tous ceux qui sont entrés dans cet autre en sont sortis, dit-on, écoeurés, et ne se seraient jamais doutés que tant de turpitudes aient pu voir le jour en cette fin de siècle.

puisse scandaliser la jeune fille ou alarmer les parents.

M. de Cormenin nous parle aussi de bibliothèques ambulantes ou giratoires. Un philanthrope de sa connaissance avait acheté 150 volumes qu'il répartit en autant de séries que son arrondissement comptait de communes. Chaque commune recevait une des sous-bibliothèques, et, après avoir absorbé toute la part de nourriture intellectuelle que son estomac pouvait porter, elle la passait à sa voisine, ainsi de suite. Au bout de 5 ou 6 ans les 150 volumes avaient circulé dans tout le pays, et des milliers de lecteurs en avaient profité. Voilà certes un exemple à suivre.

Je ne vous en dirai pas davantage sur les bibliothèques populaires. J'insisterai seulement sur leur utilité et nécessité en tant que dérivatif du cabaret et de l'alcoolisme.

L'homme du peuple, l'ouvrier, le campagnard, après avoir terminé sa tâche quotidienne et surtout après un pénible labeur de six jours consécutifs, a besoin, non seulement de nourriture et de repos, mais aussi de distraction et de récréation. Or, le meilleur moyen de se reposer, c'est de varier ses occupations. Ainsi le travail intellectuel nous délassé du travail des mots, et réciproquement quand le cerveau est fatigué par des méditations, par des écritures ou par des chiffres, on éprouve le besoin de donner aussi un peu d'exercice aux autres organes.

Mais quelles seront les récréations de la classe ouvrière ? Elles seront nécessairement de deux sortes : ou matérielles et grossières, ou d'un genre plus relevé. L'esprit et la chair sont, comme l'a dit St-Paul dans son Epître aux Galates (GALAT. V, 17), en perpétuel conflit : l'un ou l'autre doit prédominer. Si le peuple n'a pas des distractions intellectuelles ou artistiques, il sera entraîné fatalement sur la pente de l'orgie ; il cherchera dans la débauche ou au fond d'un verre de schnaps l'oubli de ses misères. C'est pourquoi je dis : Propageons au sein des classes ouvrières et agricoles le goût des bonnes lectures ; dé-

veloppons en elles l'instinct musical, le sentiment esthétique. Aussi applaudissons-nous chaleureusement aux nobles efforts tentés dans la Suisse allemande par M. le pasteur Zschokke d'Aarau, par M. Von Ah, curé-doyen de Kerns, dans la Suisse française par M. Vallotton-Aubert, de Vallorbes, et tout récemment par M. Alph. Ribaux, l'auteur de *Julia Alpinula*, pour ressusciter parmi nous le drame populaire tel qu'il existait au moyen-âge et chez les Grecs. Ces représentations en plein air, de faits concernant l'histoire nationale, contiennent plus d'un enseignement pour les masses et contribuent à entretenir le patriotisme. Elles sont pour ainsi dire le complément de l'instruction et de l'éducation populaire. Or, un peuple instruit, un peuple éclairé et artiste, — et j'en ai été témoin ces jours derniers à Lugano, — sait s'amuser convenablement. Dans les fêtes publiques il se livre à toute l'expansion de sa gaité native, mais vous ne trouveriez dans ses rangs ni un homme en état d'ivresse, ni une femme de mauvaise vie.

Je ne suis pas de ces moralistes austères qui voudraient enlever au travailleur toute récréation légitime et honnête. Je me défie de toute exagération dogmatique ou morale. Le rigorisme, quelque nom qu'il affecte ou de quelque manteau religieux qu'il s'affuble, ne peut engendrer que l'hypocrisie ou le fanatisme, deux écueils pareillement à craindre.

Encore une fois, Mesdames et Messieurs, sachons tenir un juste milieu entre l'exccessive austérité et le relâchement funeste. Procurons à la classe ouvrière l'instruction, le travail et des divertissements honnêtes. Par là, nous contribuerons au relèvement des bonnes mœurs et nous préparerons les voies à la réconciliation sociale !

## CONCLUSION

Les voyageurs qui ont parcouru la Palestine font un triste tableau des rives désolées de la Mer-Morte. Sur un sol bitumineux et dans une atmosphère tout imprégnée de sel, la végétation est rare, la vie animale presque absente. Cà et là poussent un maigre gazon et des arbres rabougris. Sur ces arbustes croissent des fruits d'assez belle apparence, mais dès qu'on les touche ou qu'on les presse de la main, ils se réduisent en poussière et si on les porte à la bouche, ils ont une saveur acre et nauséabonde. Ces campagnes stériles sont une image de la littérature immorale ; ces fruits appétissants à la vue mais absolument immangeables nous rappellent les œuvres pornographiques. Malheur à l'imprudent qui se laisse allécher par leur titre séduisant : il n'y trouvera rien pour l'intelligence et pour le cœur. La médiocrité du style dissimule mal l'absurdité du fond et l'indécence des détails. C'est pour combattre les fruits empestés de la pornographie que nous cherchons à propager les saines productions de la bonne littérature.

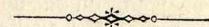
Il existe, grâce à Dieu, dans tous les pays et dans toutes les langues un choix de livres excellents à mettre entre les mains du peuple. En France, les librairies Firmin Didot, Hachette, Hetzel, la librairie Mame à Tours, etc., ont publié une infinité de volumes instructifs et amusants. En Angleterre, la « pure litterature Society », fondée à

Londres, il y a environ un quart de siècle, par M. Turner, exerce une bienfaisante influence sur toute la Grande-Bretagne. La plupart des romans russes, quoique très réalistes, ne sont, — comme l'a fait observer M. de Vogüé, — nullement immoraux, parce que leurs auteurs, s'ils sondent l'abîme des misères humaines, ne le font pas en dilettanti se complaisant au spectacle des plaies les plus horribles, mais en charitables médecins qui cherchent à y appliquer le remède. A Genève et à Bâle il existe aussi des Sociétés qui travaillent avec le plus grand zèle à propager les bons écrits. Nous possérons enfin, dans notre Suisse romande, une littérature nationale vraiment honnête, dont M. Philippe Godet et le professeur Rossel ont écrit chacun la très intéressante histoire.

Le Gouvernement belge a pris de son côté une très louable initiative : il a interdit de la façon la plus formelle le transport par la poste des journaux pornographiques. Cet exemple ne tardera sans doute pas à être imité par la Suisse — c'est du moins ce que feu M. Ruchonnet, le grand citoyen et le grand magistrat dont nous déplorons la perte, nous avait fait espérer — et successivement par tous les Etats civilisés. On peut prévoir dès à présent une époque assez rapprochée où les officines de la presse immorale se fermeront d'elles-mêmes, ne trouvant plus de débouchés pour écouler leurs produits.

Au Congrès de Lausanne on a parlé plus d'une fois de la France et de sa capitale où s'éditiont encore tant de feuilles à un sou et tant de brochures infâmes. Peu s'en fallut qu'on ne la comparât à cette grande Babylone avec laquelle les rois se sont corrompus et qui a « enivré du vin de sa prostitution les habitants de la terre » (APOCALYPSE

XVII, 2). Mais d'autres orateurs ont élevé la voix, ont pris hautement la défense de Paris et ont fait observer que cette ville n'est au fond pas plus démoralisée que la plupart des autres grandes cités de l'Europe. Il y a, disaient-ils, une distinction essentielle à faire entre ce qu'on est convenu d'appeler le tout Paris et le vrai Paris. Le tout Paris se compose d'un certain nombre de gens désœuvrés et de femmes du demi-monde qui se distinguent par la frivolité du caractère, par la légèreté de leurs moeurs et par des allures plus ou moins extravagantes. Mais le vrai Paris, beaucoup plus sérieux qu'on ne le suppose, est foncièrement moral et honnête. Tandis que le tout Paris flâne et s'amuse, élève des barricades ou se livre à des tapages nocturnes, le vrai Paris travaille et prie, le vrai Paris se montre docile aux inspirations de Jules Simon et du sénateur Bérenger. Le vrai Paris fréquente les bibliothèques publiques pour y prendre des notes ; il s'entasse à la Sorbonne pour y suivre, dès 8 heures du matin jusqu'au soir, les cours des professeurs les plus distingués ; ou bien encore il va assister à Notre-Dame et à St-Philippe de Roule aux savantes conférences des RR. PP. Monsabré et Didier, etc. Eh bien ! de même que dix justes eussent suffi jadis pour sauver Sodome, ainsi le vrai Paris sauvera la France, et le Congrès de Lausanne, provoquant partout la plus énergique réaction contre la pornographie, sauvera, s'il plaît à Dieu, l'Europe.



*A l'Amour Emile Zola  
hommage de l'Artiste*

## L'UNION ROMANDE A FRIBOURG

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

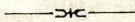
*tenue à la Grenette le 21 octobre 1897*

#### DISCOURS D'OUVERTURE

et compte-rendu sommaire

par

l'Abbé Charles de Ræmy, Président



Après avoir siégé en 1896 à Genève l'Union romande s'est transportée cette année-ci à Fribourg. C'est donc jeudi 21 octobre que nous avons eu le plaisir de recevoir les délégués de différentes Sociétés de la Suisse française, qui sont venus ranimer dans notre ville le zèle pour la protection des animaux. Le Conseil d'Etat nous avait accordé à cet effet l'usage gratuit de la Grenette; cette même autorité s'était fait représenter à l'assemblée par un de ses membres, M. Henri de Schaller, M. Cyprien Gendre de son côté représentait le Conseil communal. Dans l'auditoire, fort sympathique mais trop peu nombreux, nous avons remarqué quelques ecclésiastiques et quelques dames, M. le professeur de Kowalski, M. Delpech économie de l'Hôpital, des élèves de l'Ecole secondaire et tout l'orphelinat amené par son zélé directeur M. Hug. Merci à tous de l'intérêt qu'ils témoignent à notre Société et à notre œuvre.

La séance a commencé vers 10 heures et demie par la lecture faite par M. de Traz du procès-verbal de la précédente assemblée générale. M. l'abbé de Ræmy, curé de Bourguillon, prononce ensuite comme président le dis-

cours d'ouverture. Tout d'abord l'orateur est heureux de constater le développement toujours plus considérable qu'ont pris de nos jours et dans tous les pays du monde les institutions humanitaires et bienfaisantes. Si notre fin de siècle a été assombrie par des scandales inouïs, on peut dire cependant que la miséricorde l'emporte sur la justice et que beaucoup de péchés seront pardonnés à la génération actuelle parce qu'elle a beaucoup aimé. (Luc. VII, 47). La charité est d'autant plus méritoire que son motif est plus pur, son objet plus infime et plus à plaindre. Lorsque le séraphique St-François d'Assise, embrassant dans une vaste synthèse la nature entière, donnait le doux nom de frères et de sœurs aux plantes, aux fleurs, aux oiseaux, aux brebis et même aux bêtes les plus sauvages, il nous apprenait par là que, si nous avons des devoirs à remplir envers nos semblables, nous en avons aussi envers les êtres d'un ordre inférieur. Les Sociétés protectrices d'animaux appartiennent dans une certaine mesure aux sociétés de bienfaisance. En adoucissant les mœurs, elles contribuent au progrès de la civilisation, elles procurent de grands avantages au genre humain. Aussi les Sociétés protectrices sont-elles répandues sur tout l'univers. Elles embrassent dans leur vaste sein des prêtres catholiques, des ministres protestants, des rabbins et des bonzes, des adhérents de toute nationalité et de tout culte, de tout âge et de tout sexe, qui, groupés sous la grande bannière de l'humanité, plaident la douceur envers les animaux afin de recommander à plus forte raison la charité envers les hommes.

L'Union romande comprend, comme on le sait, toutes les sociétés de la Suisse française. Nous avons cherché cette année-ci à étendre notre réseau et à faire des prosélytes en certaines contrées qui avaient échappé jusqu'à présent à notre influence. C'est dans ce but que votre Président fut chargé de donner des conférences à Estavayer-le-Lac, à Sion et à Martigny. Dans chacune de ces trois localités nous avons trouvé beaucoup de sympathies, et nous avons reçu de Sion en particulier une liste d'adhésions où figuraient les noms les plus honorables du Valais.

D'Estavayer et d'ailleurs nous sont parvenues aussi quelques nouvelles demandes d'admission. Nous avons enfin l'espoir que, grâce à l'initiative de notre vice-président M. de Budé, des sociétés protectrices seront prochainement créées à Monthey, à Montreux et à Moudon.

On se souvient de la notice historique sur le Général Delmas de Graumont que notre susdit collègue M. de Budé nous avait lue l'année dernière à l'assemblée générale tenue à Genève. Ce travail vient de paraître en brochure et de nombreux exemplaires ont été gracieusement offerts par l'auteur aux autorités cantonales et communales aux bibliothèques publiques et aux sociétés faisant partie de l'Union romande.

A ce propos vous apprendrez sans doute avec plaisir qu'une statue vient d'être érigée à l'instigateur de la première loi française concernant la protection des animaux. C'est à Miramont (Lot-et-Garonne), villégiature du Général de Grammont, que l'inauguration de ce monument a eu lieu le 3 octobre 1897. Plusieurs discours ont été prononcés en cette circonstance entre autre par M. Uhrich, ancien capitaine d'Etat major, fils de l'héroïque défenseur de Strasbourg, président de la Société protectrice de Paris. Malgré le voisinage de la frontière espagnole, des protestations indignées se firent entendre contre les combats de taureaux, dont la mode cruelle tend à s'introduire depuis quelques années dans le midi de la France. L'Union romande ne peut que s'associer à l'énergique réprobation dont ces jeux, indignes de notre âge et de notre civilisation sont justement l'objet.

En terminant son discours M. l'abbé de Rämy fait un pressant appel aux magistrats, aux parents et aux instituteurs. Il les adjure d'user soit de la contrainte matérielle, soit surtout de l'influence morale pour faire respecter les lois civiles et les principes de l'humanité envers les animaux. S'inspirant enfin de la statue du Père Girard, qui se dresse devant nous sur la Place Notre-Dame : « la meilleure manière, dit-il, d'honorer le grand pédagogue fribourgeois, c'est de pratiquer ses vertus et le plus particulièrement son équité, sa mansuetude et sa douceur ! »

Au discours présidentiel M. le curé Ræmy succède un long mémoire de M. de Budé, plein d'érudition et de pensées philosophiques sur l'humanité envers les animaux au point de vue moral et religieux. L'auteur a accumulé de nombreuses citations de la Bible, du Coran, des Védas (livre sacré des Hindous) et des écrits de Confucius, d'où il résulte que tous les peuples anciens et modernes ont cru que la religion leur faisait un devoir de traiter humainement les animaux. L'impression de cet intéressant travail est réclamée à l'unanimité des suffrages.

M. E. de Traz s'est plus particulièrement occupé des oiseaux migrateurs, auxquels on fait en Italie, sur les côtes de la Dalmatie, dans le midi de la France, en Algérie et en Egypte une guerre d'extermination aussi cruelle que funeste aux intérêts agricoles. Les Italiens en particulier font de vrais massacres. Ils détruisent, pour l'unique plaisir de tuer, des merles, des pinsons, des mésanges, des chardonnerets qui, comme aliment, ne valent pas même la poudre qu'on emploie à tirer contre eux. On en capture aussi des quantités énormes avec des pièges de tout genre, tels que glu, lacets, trappons, filets, etc., quelques-uns sont réservés pour servir d'appaeux; on leur crève les yeux et on les tient dans des cages, ou bien on les fait sautiler par de petites ficelles attachées à leurs pattes, pour que, par leurs cris, ils appellent d'autres oiseaux. Quand le chasseur en a pris un grand nombre dans ses filets, il les assomme indistinctement à grands coups de bâton et en remplit des sacs qu'il vend ensuite sur le marché. Des volailles sont entassées vivantes dans des caisses et expédiées à grandes distances : en chemin plusieurs périssent étouffées; mais le vendeur leur coupe la tête pour faire croire aux acheteurs qu'elles sont été récemment tuées. (NB. Ces détails ont été communiqués à M. l'Abbé de Ræmy par un témoin oculaire).

Bien que les Tessinois appartiennent à la Confédération suisse, ils ne sont que trop enclins à imiter leurs congénères d'Italie, et il se commet dans leur canton des atrocités tout à fait contraires aux lois fédérales sur la protection du gibier et des animaux.

Mais l'excès du mal a provoqué une réaction salutaire. En Italie aussi bien qu'en France on commence à s'apercevoir du tort immense que la destruction irraisonnée des volatiles cause à l'agriculture.

M. le Dr Charles Ohlsen de Rome et Albert Duval, de Paris se sont surtout distingués dans la croisade qu'ils ont entreprise pour obtenir, par des mesures législatives en chaque pays et par une entente internationale, la protection des oiseaux d'agrément ou utiles à l'agriculture. Signalons encore la ligue des Dames qui compte déjà des milliers d'adhérentes à Londres, à La Haye, à Genève à Paris, à Graftz et à Vienne. Ces Dames ont établi le boycotage contre toutes les modistes qui continueront à mettre des têtes d'oiseaux morts sur leurs chapeaux. Il serait même question d'une ligue de jeunes gens décidés à ne jamais épouser des demoiselles qui s'affubleraient de ces sortes de coiffures. Ce serait le meilleur moyen de faire tomber à bref délai une mode ridicule que barbare.

La lecture des travaux de M. de Budé et de Traz ayant pris un temps considérable et vu l'heure très avancée, le président dut lever ou plutôt suspendre la séance. On se rendit en corps au Kurhaus du Schoenberg, où devait avoir lieu la partie gastronomique du programme.

Un excellent repas fut servi aux délégués par les soins de M. Aug. Starkemann, dont la réputation comme maître d'hôtel n'est plus à faire. Voici toutefois en quels termes un des convives de retour à Genève nous exprimait sa satisfaction : « J'ai été enchanté, nous écrit-il, du joli restaurant et compte bien en parler aux touristes. Il me fait l'effet d'un lieu de réunion fort agréable et comme il faut. »

Dans un banquet de philanthropes ou de savants on parle encore plus qu'on ne boit ou qu'on ne mange. Aussi les discours ont-ils été nombreux et variés. Citons d'abord celui du président Abbé Ræmy, qui est heureux de saluer la présence des délégués genevois et vaudois nos amis et collègues. L'œuvre à laquelle nous travaillons est avant tout moralisatrice et humanitaire. L'orateur porte son toast à la patrie suisse et à ses habitants, y compris les animaux qui sont les auxiliaires de l'homme.

M. le Dr Xavier Cuony, vice-président, n'est point en politique un des admirateurs du gouvernement de Fribourg. Il se plaint néanmoins à reconnaître que toutes les fois qu'il s'agit d'encourager les sociétés de chant, artistiques ou d'utilité publique, notre Conseil d'Etat se montre bienveillant et généreux. Il le remercie en particulier de nous avoir prêté aujourd'hui la salle de la Grenette et de nous avoir honorés par la présence d'un de ses membres. Le Conseil Communal mérite aussi des éloges pour le zèle qu'il déploie en faisant réprimer le mauvais traitement des animaux.

M H de Schaller et Cyprien Gendre répondent l'un et l'autre aux toasts qui leur ont été adressés. M. John Créténoud de Chailly sur Lausanne, propose un bon chaleureux aux autorités cantonales et municipales de Fribourg.

La séance du matin ayant été écourtée, pour les raisons que nous avons indiquées plus haut, le rapport des sections et autres questions administratives ne furent liquidés qu'au dessert.

M. Favey nous donne un petit aperçu de la Société protectrice de Vevey. Fondée en 1863, à l'instigation de M: Mayor Cramer, alors président du comité central de Lausanne, cette section eut des débuts brillants et rapides, auxquels succéda à partir de 1875 une période d'accalmie et de décadence. En 1892, la section de Vevey reçut d'une D<sup>ame</sup> Etich de Sion, un legs qui lui rendit un peu de vie et d'activité. Depuis lors elle a constamment fait partie de l'Union romande; elle a signalé son zèle soit par des articles de journaux, soit en réprimant les actes de cruauté.

La Société de Lausanne est représentée par son président M. J. Créténoud, ancien instituteur, qui depuis un demi-siècle consacre toute son activité à la grande cause protectionniste. La section lausannoise exerce une sorte d'hégémonie dans tout le canton de Vaud. Elle a nommé un agent spécial, assermenté par l'Etat, qui fait rapport sur tous les délits commis en n'importe quel district. Cet agent reçoit, outre son traitement fixe de 1,500 fr., des indemnités pour ses déplacements.

M. Gamboni, président, nous parle de la section nyon-

naise où la qualité des membres rachète leur nombre encore trop restreint. Nyon s'est toujours distinguée par son zèle pour la protection des animaux et par son assiduité à toutes nos réunions annuelles.

M. John Créténoud, empêché au dernier moment de se rendre à Fribourg, avait chargé M. de Traz de présenter en son nom le compte-rendu de Genève. A l'exemple de ce que ce qui s'est fait dans le canton de Vaud, la section genevoise projette d'organiser des concours scolaires pour inspirer à la jeunesse des sentiments d'humanité envers les animaux. A Genève 205 contraventions ont été signalées l'année dernière et 350 fr. ont été distribués en primes aux gendarmes et agents de sûreté.

M. Charles Meyer rapporte sur Fribourg. Plus de 70 procès-verbaux ont été dressés pour maltraitements d'animaux en 1897, et des amendes de 2 à 5 fr. ont été infligées. Notre Société a contribué pour 20 francs à l'achat de graines destinées aux oiseaux pendant l'hiver. Au commencement de l'année, nous avons donné en guise d'étreintes à chaque sergent de ville une gratification de 2 fr. Il est regrettable que le trop petit nombre de nos membres et l'exiguité de nos ressources ne nous permettent pas de faire davantage. M. Meyer nous décrit ensuite un nouvel engin à cartouche usité aux abattoirs de Fribourg pour l'abattage immédiat et sans souffrance des pièces de gros bétail, telles que taureaux, bœufs, vaches, etc.

De La Chaux-de-Fonds une longue et intéressante lettre nous a été adressée par M. Lagier. Dans la grande cité montagnarde le besoin d'une Société protectrice se fait aussi sentir, les sympathies du public sont acquises d'avance à notre œuvre. Pour le moment, les Chaux-de-fonniers se bornent à faire partie de la section neuchâteloise présidée par M. le pasteur Lardy.

Les comptes de l'Union romande pour 1897 sont lus et approuvés, avec de chauds remerciements à M. Lhuillier, ancien trésorier qui a fait preuve de désintéressement en comblant par un sacrifice personnel de 15 francs le déficit résultant des frais de l'Exposition nationale de 1896.

On procède enfin aux nominations statutaires. M. l'abbé

Rœmy, allégnant son âge, ses infirmités et la longue maladie dont il est à peine réchappé — décline les honneurs d'une réélection. Mais l'assemblée, sans tenir compte de ses scrupules et de son refus, le confirme par acclamation.

La commission de l'Union romande pour 1898 est donc composée comme suit :

MM. Abbé de RÉMY, *président* ;  
Eugène de BUDE, *1<sup>er</sup> vice-président* ;  
FAVEY, *2<sup>me</sup> vice-président* ;  
E. de TRAZ, *secrétaire* ;  
PRÈSSEL *secrétaire adjoint* ;  
E. VIOILLIER, *trésorier* en remplacement de M.  
LHUILLIER, *démissionnaire*.  
M. CRÉTENOD est depuis plusieurs années membre honoraire du comité.

#### Post-scriptum.

La Direction de la section fribourgeoise se fait un devoir de mentionner et de remercier chaudement les nombreuses sociétés protectrices avec lesquelles elle entretient une correspondance ou un échange de publications. Citons d'abord les sections de Genève, Lausanne, Berne, Zurich, Coire, Lucerne, Argovie, etc., qui nous ont envoyé leurs rapports annuels.

La Société de Lucerne a fait paraître, sous forme de pancarte, des instructions sur la manière de traiter humainement les chiens de garde, et ceux destinés à l'attelage. Aucun de ces animaux ne devrait être constamment enchaîné ou attelé. Ils doivent jouir d'au moins quelques heures de liberté chaque jour et recevoir en outre une nourriture convenable. Ces instructions devraient être affichées dans toutes les maisons et fermes où l'on garde des chiens. On peut se les procurer chez M. Marbacher instituteur, président de la section lucernoise.

La Société récemment fondée en Dalmatie a édité ses statuts en slave, et en italien. M. Ladislas-Louis Strzalekowski, fondateur de la section *dalmate* et secrétair-

d'une autre section fondée en Bukovine (province située à l'extrême orientale de la monarchie austro-hongroise), vient de publier à Czernowitz une remarquable brochure : *Der Thierschutz in Dalmatien* où sont énumérées les différentes sortes d'animaux existantes en ce pays et comment on les doit traiter.

La Russie, pas plus que les autres Etats de l'Europe, ne saurait demeurer en dehors du grand mouvement protectionniste. Nous avons reçu de la Société récemment fondée à Moscou un très intéressant rapport, dont un de nos amis, qui connaît la langue russe a promis de nous donner la traduction.

Lord Colam de Londres, avec lequel nous avons eu l'honneur de nous rencontrer au Congrès international de Berne en 1894, nous a adressé un magnifique volume illustré : *The animal World* vol. XXVI, 1895, publié chaque année par la société royale préventive des cruautés envers sur les animaux.

Des Etats-Unis aussi nous avons reçu des prospectus et de nombreuses brochures.

Les Sociétés protectrices d'Allemagne publient des journaux et des calandriers spéciaux, avec de nombreuses gravures et des récits très intéressants ayant trait à l'humanité envers les bêtes. Signalons entre autres *die Rheinisch-Westfälischer Zeitschrift* paraissant tous les deux mois à Cologne et l'*Amanach illustré* publié par H. Sturz, imprimeur de l'Université, à Wurzbourg. — De Gratz (Styrie), nous avons reçu un éloquent appel signé par un grand nombre de Dames fondatrices ou sociétaires de la *Fédération autrichienne pour la protection des oiseaux*.

N'oublions pas enfin notre *Ami des Animaux*, organe de l'Union romande, qui paraît à Genève depuis un quart de siècle et dont l'abonnement ne coûte que 3 francs. Cette revue mensuelle illustrée contient de nombreux articles scientifiques et littéraires, concernant l'histoire naturelle, les mœurs des animaux et les égards qu'on leur doit. A tous ceux qui s'intéressent à notre cause, nous recommandons vivement *l'Ami des Animaux*,

*NB.* Nous exhortons nos sociétaires et concitoyens à empêcher autant qu'ils le peuvent et au besoin à dénoncer à la police ou à notre Comité tous les actes de cruauté dont ils seraient témoins

Nous les engageons aussi à se faire inscrire en plus grand nombre dans les rangs de notre Société fribourgeoise dont la cotisation annuelle n'est que de **un** franc.

Le Comité fribourgeois de la Société protectrice est composée comme suit :

MM. Abbé Ch. de RÆMY, *président* ;  
D<sup>r</sup> X. CUONY, *vice-président* ;  
Professeur O hmar MOSER, *secrétaire caissier* ;  
Charles MEYER, *commissaire de police* ;  
Simon CRAUSAZ, *ingénieur-géomètre*.

---